Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260625-2026D112-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	24	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 25 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 18/06/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 18/06/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, DE GUERDAVID Jean-Michel, DUVAL Daniel, HÉRÉ Roger, HUON Thierry, JEAN Joël, JOUAN Yves, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic, SIMON Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes ALLAIS-KERRIEN Fanny à LEVY Ludovic, COTTY Sandra à CRAS Sandrine, LE NUZ Isabelle à JOUAN Yves, LE SCORNET Georgette à LE GOFF Brigitte, MM : BOUDROT Christophe à THOS Kristel, BURIENS Michel à HÉRÉ Roger, SALOMÉ Olivier à HUON Thierry, WESTER Alain à de GUERDAVID Jean-Michel

Absent excusé : LAURENCIN Mathieu

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D112 – Déplacements des écoles publiques de la Chapelle du Mur et de Lanleya 2026-2027

Vu l'éloignement des écoles de la Chapelle du Mur et de Lanleya par rapport aux équipements sportifs et culturels, et par souci d'équité d'accès avec les écoles de Lannelvoëz et de Sainte-Marie, le Maire propose au Conseil Municipal :

- *De participer financièrement aux transports scolaires des écoles de la Chapelle du Mur et de Lanleya pour des activités sportives et culturelles réalisées au sein des équipements communaux situés au centre-bourg,*
- *De fixer cette participation à hauteur de 50 % de coût du trajet avec un plafond de 500 € pour l'année scolaire 2026/2027,*
- *De verser cette participation aux APE sur présentation de justificatifs.*
-

Cette participation est cumulable avec le forfait de 194 € par classe proposé dans le cadre des déplacements des écoles.

Après en avoir délibéré,
Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité

En mairie, le 26/06/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent